

Modèle d'un plan de mesures d'urgence

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la possibilité que survienne une blessure existe toujours. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessure. Dans tout **plan de mesures d'urgence efficace**, l'essentiel est de s'assurer que l'élève blessé reçoive des soins professionnels le plus rapidement possible.

Voici donc un modèle conçu à partir de renseignements tirés de deux publications provinciales : « *Exercise Caution, Prevent Sport Injuries* », brochure du ministère du Tourisme et des Loisirs, 1998; et : « *Provincial Sport Organizations Risk Management Manual* », ministère du Tourisme et des Loisirs, 1987.

I. ÉQUIPEMENTS REQUIS :

- A. Trousse portative de premiers soins. (Annexe 3)
- B. Les antécédents médicaux des élèves. (Formulaire n° 5055)

II. EN CAS DE BLESSURE :

- A. Dès que vous approchez d'un élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation. Veillez à prendre les précautions générales relatives au sang et aux liquides corporels. (Annexe 4)
- B. Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ. SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.
- C. Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- D. N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé.
- E. Évaluez le degré de gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander du secours.
- F. S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé.
- G. S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
 - 1. Demandez l'aide d'une autre personne (membre du personnel, administrateur, parents...);
 - 2. Demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :

- a. préciser qu'il s'agit d'un cas d'urgence;
 - b. préciser la nature de la blessure;
 - c. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
 - d. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
 - e. confirmer auprès du membre du personnel responsable que l'appel a été fait et lui donner l'heure à laquelle l'ambulance doit arriver.
 - f. aller se poster à l'entrée de l'établissement et attendre l'ambulance.
- H. En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- I. Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- J. N'offrez rien à manger ni à boire au blessé.
- K. Restez calme et parlez sans élever la voix.
- L. À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'accident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- M. **Le membre du personnel responsable ou un adulte désigné** doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le réconforter et informer le médecin des circonstances de l'accident et des antécédents médicaux du blessé.
- N. Prévoyez des moyens de communication en cas d'urgence pendant une activité à l'extérieur de l'établissement. (Téléphone cellulaire...)
- O. **COMMUNICATION EN SITUATION D'URGENCE :**
- 1. La personne responsable de la sortie communique immédiatement avec la direction de l'école, et si nécessaire avec OSBIE.
 - 2. La direction de l'école communique immédiatement avec le ou les parents concernés, et avec l'agente ou l'agent de supervision responsable de son école.
 - 3. L'agente ou l'agent de supervision communique immédiatement avec la direction générale, avec la présidence du Conseil et avec la conseillère ou le conseiller scolaire représentant la région où se situe l'école concernée.
- P. Remplissez un rapport d'incident et transmettez-le à une ou un responsable du Conseil scolaire ou de l'école.